

CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2013

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Danielle BRUNO, Lucien BATTANDIER, Ingrid MEUNIER, Alain COQUET, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN, Lionel TAMAIN

MEMBRES ABSENTS : Delphine LORON TRAVARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Ingrid MEUNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 *le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2013*

Nouvelle composition de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée par accord local à la majorité qualifiée des communes membres, ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nombre et la répartition suivante sur la base de la population municipale :

- 2 délégués pour les communes en dessous de 500 habitants.
- 4 délégués pour les communes entre 500 et 1000 habitants.
- 5 délégués pour les communes au-dessus de 1000 habitants.

Soit :

Nom de la commune	Nombre de délégués Actuellement	Nombre de délégués Après les municipales de 2014
Champoly	2	2
Chausseterre	2	2
Cherier	2	2
Crémeaux	3	4
Juré	2	2
La Tuilière	2	2
Les Salles	2	2
St Just en Chevalet	4	5
St Marcel d'Urfé	2	2
St Priest la Prugne	2	2
St Romain d'Urfé	2	2
Total	25	27

Démarche Contrat Communal d'Aménagement de bourg (COCA) / Contrat Communal Simplifié (COCS)

Monsieur le Maire informe que les communes qui n'adhèrent pas au Contrat Communal d'Aménagement de bourg (COCA) ou au Contrat Communal Simplifié (COCS) ne seront pas prioritaires pour l'attribution de subvention sur certaines grosses réparations sur les bâtiments communaux. Il précise que les communes adhérentes peuvent bénéficier de subventions sur des opérations non éligibles au guide des aides.

Monsieur le Maire sollicite une rencontre avec le Conseil Général qui présentera aux élus la démarche Contrat Communal d'Aménagement de bourg (COCA) / Contrat Communal Simplifié (COCS) le vendredi 31 mai, seront présents :

- Huguette BURELIER, Conseillère Générale du canton de Saint Just en Chevalet
- Michel CHARTIER, Vice-président du Conseil Général en charge de la Contractualisation
- Marylène VONNER, chargée de développement territorial, service de la Contractualisation Territoriale – Conseil Général de la Loire
- Jean-Louis LAZZARESCHI, Services Techniques Départementaux de l'Ouest Roannais

Les élus disponibles sont invités

Adoption du rapport 2012 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Le conseil municipal adopte le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAMPOLY

Travaux salle de la mairie

Le conseil municipal prévoit l'aménagement d'un WC et d'une cuisine (gazinière, réfrigérateur, table) dans la salle de la mairie

Logiciel cimetière

Le conseil municipal :

- décide d'acquérir un logiciel de gestion du cimetière et retient le devis établi par AGEDI.
- Sollicite l'aide du Conseil Général au titre des enveloppes cantonales d'aide et de solidarité aux communes

Achat isoloir

Le conseil municipal décide d'acquérir un isoloir

QUESTIONS DIVERSES

- Le panneau situé à proximité du WC public, indiquant les marches et les circuits VTT, sera déplacé.
Des rondins de bois seront mis en place devant le panneau et à proximité du talus du cimetière.
- Les membres du conseil municipal apportent leur soutien à une délégation d'élus qui demande audience au Président de la République :
 - Pour la défense de la démocratie
 - Contre l'intercommunalité forcée
 - Pour la libre coopération intercommunale
- Monsieur le Maire :
 - Fait part des travaux à réaliser sur les voiries suite aux pluies importantes
 - donne lecture d'un courrier transmis à Arlette DEJOB relatif à la location d'une partie du local « Relais Mousquetaires »
 - fait part des remerciements de la famille BRUNO suite au décès de Gilles
- Le conseil municipal décide de la gratuité de la salle des fêtes pour la retransmission de la finale de la Coupe de la Ligue organisée par l'USU
- Le vin d'honneur des classes en 3 sera offert par la municipalité
- Un courrier sera transmis à Orange pour la mauvaise réception sur les mobiles

Séance levée à 22 h 15

Le Maire
Daniel PEROTTI